



Delais de preavi 1 ou 3mois?

Par **louloute54**, le **26/02/2015** à **07:33**

Bonjour,nous voudrions déménager d ou nous sommes,car mon conjoint a 57 ans et pour au il ce rapproche de son travail.pour le logement que nous louons actuellement aucun état des lieux a était fait ni de bail,le propriétaire exige que nous donnions un préavis de 3 mois.je voudrait savoir ci c est légal.du faite que on déménage pour être plus près du travail de mon conjoint et vue son âge,peu on donner un préavis de 1mois? Merci de votre reponse

Par **aliren27**, le **26/02/2015** à **08:09**

Bonjour,rndéménager pour se rapprocher de son travail quel que soit son age, n'est pas une condition pour bénéficier du préavis réduit.rnrnCordialement

Par **chaber**, le **26/02/2015** à **08:11**

bonjourrnrn<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/323-preavis-de-location-resiliation-du-bail>rnrnvous trouverez toutes les conditions pour réduire le délai de préavis.rnrnVotre problème n'est pas prévu